



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt
 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](https://interco.cfdt.fr)

2 octobre 2026

FORMATION SPÉCIALISÉE D'ADMINISTRATION CENTRALE : Siéger n'est pas cautionner : la CFDT a choisi d'être là pour les agents

Ce jour, la **CFDT** prend acte de la décision de deux organisations syndicales de boycotter la formation spécialisée du comité social d'administration centrale.

La **CFDT** ne peut que regretter qu'elles aient choisi de le faire sans en avoir préalablement informé ni s'être concerté avec les autres représentants du personnel. Et ce n'est pas la 1^{ère} fois.

Cette décision n'est pas sans conséquence : **l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour n'a pas pu être examiné :**

- ✓ mentions des agents portées sur les registres santé et sécurité au travail
- ✓ documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) des délégations interrégionales Grand Nord et Grand Ouest
- ✓ rapports d'activités et désignation des assistants de prévention
- ✓ rapport annuel d'activité 2025 de la médecine du travail dans les DIR-SG
- ✓ Suivi des recommandations des inspections santé et sécurité au travail : sites de Vendôme, M2 et M3 - DIR-SG Grand-Est
- ✓ Rapport de la visite de site de la DSJ, rapport des exercices d'évacuation des sites 2025-2026, programme des visites de sites 2026-2027
- ✓ Retour d'expérience canicule/fortes chaleurs 2026
- ✓ Suivi des engagements de l'administration

Et derrière ces documents, ce sont avant tout des agents qui attendent des réponses, des solutions et un véritable suivi.

La CFDT alerte et agit

Depuis près de quatre ans, la **CFDT** alerte et agit de manière constante et sans relâche sur les multiples difficultés rencontrées au sein de l'administration centrale :

- ✓ les risques psychosociaux majeurs identifiés sur différents sites et la nécessité d'assurer la protection des agents ;
- ✓ les conséquences des réorganisations sur les conditions de travail et l'impératif de mettre en place un accompagnement réel des personnels ;
- ✓ les difficultés quotidiennes rencontrées par les agents, quels que soient leur statut, titulaires et contractuels.

Les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail nécessitent un dialogue social actif, exigeant et continu.

Participer aux instances ne signifie pas renoncer à nos revendications.

Au contraire, c'est être présents pour :

**ALERTER. PROPOSER. DÉFENDRE. OBTENIR DES RÉPONSES.
AGIR POUR LES AGENTS.**

Nous continuerons donc à porter les difficultés rencontrées par les personnels, à exiger des actions concrètes et à vous en informer.

VOTRE PAROLE EST ESSENTIELLE

**Vous rencontrez une difficulté ? Vous avez une observation, une situation ou une alerte à nous transmettre sur les conditions de travail ?
Faites-nous-en part.**

La **CFDT** s'engage à les porter avec force et conviction auprès de l'administration, afin d'obtenir des réponses et de faire progresser concrètement les conditions de travail.

Parce que le dialogue social doit servir les agents.

Parce que les difficultés rencontrées par les personnels ne peuvent pas attendre.

Parce que défendre les agents, c'est être présents et agir.

La CFDT reste mobilisée à vos côtés.

Pour nous contacter : synd-cfdt-ac@justice.fr